



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026

Berger Levrault

ID : 069-216902056-20260205-2026_14-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 05 FÉVRIER 2026

Délibération n° 2026.14

OBJET : Approbation du budget primitif 2026

MEMBRES PRÉSENTS : Clémence ATTANASIO, Martine BERNIER, Françoise BOUVIER, Anne CALENDRAS, Jean-Ludovic CHEVIAKOFF, Jean-Pierre COCHARD, Thierry COUDEL, Didier CRETENET, Céline CUCUMEL, Marine EVRARD, Xavier FAYOLLE, Pascal GUCHER, Jean-Yves MARTIN, Florence MATEO SUPPLISSON, Martin MAVOUNGOU, Elise MICHALLET, Martine PEREZ, Pierre REBOURG, Joëlle ROCHE, Dominique SINAY, Serge VIGNON.

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Séverine ANSELME	pouvoir donné à	Pascal GUCHER
Myriam MAZARD	pouvoir donné à	Céline CUCUMEL
Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON	pouvoir donné à	Joëlle ROCHE

MEMBRES ABSENTS : Raphaël RAY

SECRÉTAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Elise MICHALLET et David DESJARDINS, Directeur Général des Services, en tant que secrétaire auxiliaire

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22, relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la commune sous le contrôle du Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants

VU la Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-2 relatif aux modalités de vote du budget,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57

VU la délibération 2025.59 en date du 4 décembre 2025 par laquelle le Conseil municipal a procédé au débat d'orientations budgétaires 2026 et adopté le rapport d'orientations budgétaires qui lui a été présenté

VU l'envoi du 23 janvier 2026 de la maquette budgétaire du Budget primitif 2026 aux conseillers municipaux en vue de son adoption ce jour

VU l'arrêté des restes à réaliser d'investissement au 31 décembre 2025

VU l'avis de la commission finances réuni le 29 janvier 2026

CONSIDERANT que, comme le rappelle Martine BERNIER, le budget primitif peut être voté avant le compte administratif

CONSIDERANT que, dans ce cas, le budget est voté sans reprise du résultat avant le compte administratif

CONSIDERANT que les restes à réaliser d'investissement, correspondant à des engagements juridiques antérieurs au 31 décembre 2025, peuvent être repris au budget indépendamment de la reprise des résultats

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le budget primitif pour 2026 et que le vote s'établit par chapitre pour chaque section.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le budget primitif 2026 proposé par le Maire et qui est annexé à la présente délibération, sans reprise du résultat.
- INSCRIRE au budget primitif les restes à réaliser de la section d'investissement, tels qu'arrêtés au 31 décembre 2025 et visés par le comptable public, en dépenses et en recettes.
- PRECISE que l'affectation du résultat de l'exercice 2025 interviendra ultérieurement, après le vote du compte administratif, par une délibération spécifique et sera reprise au budget par décision modificative ou budget supplémentaire
- RAPPELLE la répartition globale des dépenses et des recettes des sections :

1. Section de fonctionnement

- Recettes : 6 734 796,00 €
- Dépenses : 6 734 796,00 €

2. Section d'investissement.

- Recettes : 2 639 513,00 €
- Dépenses : 2 639 513,00 €

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026

Berger
Levraud

ID : 069-216902056-20260205-2026_14-DE

Résultat du vote : UNANIMITÉ – 19 votes POUR et 5 ABSTENTIONS (Mme C. ATTANASIO, Mme A. CALENDRAS, M. M. MAVOUNGOU, Mme E. MICHALLET, Mme F. MATEO SUPPLISSON)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 09/02/2026

Saint-Genis-les-Ollières, le 05 février 2026.

Le Maire,
Didier CRETENET



Le secrétaire de séance,
Elise MICHALLET